



CHARTE ÉTHIQUE ET DURABLE DE LA RESTAURATION ENTRE LA VILLE DE GRENOBLE ET LES RESTAURANTS GRENOBLOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'ALIMENTATION VÉGÉTALE

PRÉAMBULE

Cette charte définit les conditions de participation à la démarche « **Charte éthique et durable de la restauration** » entre la Ville de Grenoble, et les restaurants grenoblois.

Celle-ci a pour but de valoriser une alimentation éthique durable et saine pour l'ensemble de nos habitantes et habitants et pour atteindre les objectifs de réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) de la collectivité.

- Considérant l'impact environnemental de l'alimentation, notamment l'alimentation carnée pour laquelle l'élevage représente 14,5% des émissions en matière de gaz à effet de serre (GES) dans le monde¹ et l'efficacité de l'alimentation végétalienne comme éco-geste individuel le plus impactant en matière de CO₂;
- Considérant les bénéfices éthiques de l'alimentation végétale, une ville servant 10 000 repas par jour dans ses cantines scolaires épargne - par exemple, plus de 7 500 animaux par an en instaurant une journée végétalienne hebdomadaire, soit environ 70 bovins, 150 cochons et 7 300 poulets²;
- Considérant les bénéfices sanitaires de l'alimentation végétale, celle-ci présentant moins de risques cardiovasculaires et d'obésité qu'une alimentation carnée³;

La Ville de Grenoble et les structures signataires de cette charte identifient le développement et la promotion de l'alimentation végétale comme un levier primordial et efficient pour l'amélioration de la santé humaine, l'environnement, et la condition animale. C'est pourquoi, elles s'engagent à encourager et développer l'offre d'alimentation végétalienne, c'est à dire exclusivement constituée de nutriments végétaux et dépourvue de produits d'origine animale.

¹Rapport FAO, 2013

²L214

³Rapport Plant-based diets and their impact on health, sustainability and the environment de l'OMS, 2021

LES ENGAGEMENTS

La Charte éthique et durable de la restauration engage :

Le restaurant

Le restaurant s'engage à proposer, au choix :

-  au moins un plat 100% végétal disponible quotidiennement
-  au moins un menu complet sans produit animal, à savoir au minimum une entrée, un plat et un dessert, disponible une fois par semaine à la carte
-  au moins un menu complet sans produit animal, à savoir au minimum une entrée, un plat et un dessert, disponible quotidiennement à la carte,
-  une carte 100 % sans produit animal toute l'année

Le restaurant s'engage également à promouvoir son action en faveur de l'alimentation végétale.

LA COLLECTIVITÉ

La Ville de Grenoble s'engage à promouvoir l'offre végétalienne sur son territoire, via ses canaux de communication et par l'attribution, à titre gracieux, d'un autocollant à apposer sur la devanture de chaque établissement signataire de la charte.

Par ailleurs, la Ville de Grenoble pourra le cas échéant faciliter toute mise en relation du restaurateur, de la restauratrice, avec des acteurs de l'alimentation végétale (professionnels, associations...).

Enfin, la Ville de Grenoble s'engage à promouvoir la « Charte éthique et durable de la restauration » lors d'une séquence de communication annuelle.

MODALITÉS DE LA CHARTE

Adhésion et renouvellement

L'adhésion à la charte est gratuite.

Elle n'a aucune valeur contractuelle, elle constitue une déclaration d'intention.

Le renouvellement de la présente charte se fera à date anniversaire par tacite reconduction.

Révision de la Charte

La Ville de Grenoble se réserve le droit de réviser la charte à chaque date d'anniversaire et/ou lors d'éventuels événements ponctuels autour de l'alimentation végétale. L'ajustement de la charte pourra se faire en collaboration avec les restaurateurs et restauratrices.

Exclusion

Si les engagements ne sont plus respectés, la Ville se réserve le droit de retirer l'établissement signataire de la liste des participants à la démarche, tout en retirant l'établissement de toute communication relative à cette charte.

SIGNATURES

Fait à, le

Le représentant légal du lieu de restauration
(prénom, nom et fonction)

Le représentant de la Ville de Grenoble
(prénom, nom et fonction)